

Stratégies Paysannes et Analyse Comparative de la Mise en Valeur dans les A.M.V.R du Lac Alaotra et de Manakara

RAKOTONIRINA T., RADIMILAHY C.

INTRODUCTION

Au XVIII^e siècle, le terme « conflit foncier » n'existait pas à Madagascar en raison de l'étendue des terres. Mais sous l'administration coloniale française en 1896, une grande pression sur le foncier apparaissait avec l'augmentation incessante de la population et surtout à cause de la migration engendrée par la création de nombreux statuts sur le foncier. Ces statuts sur le foncier comme le cas des Aires de Mise en Valeur Rurale (A.M.V.R) étaient mal compris et mal reçus par les paysans, faisant naître des cas d'insécurité foncière.

Problématique

Quelle ressemblance ou quelle différence y a-t-il entre la mise en valeur à Ambila (Manakara) et Ampitatsimo (Ambatondrazaka) et quelles stratégies ont adopté les paysans respectifs pour leur développement face à ce statut A.M.V.R ?

Objectif Global

Entreprendre une rétrospective de la situation et de la politique foncière de ces deux espaces ruraux à fort potentiel agricole depuis la période coloniale jusqu'à ce jour.

Objectifs Spécifiques

- Analyser et comparer les différentes pratiques culturales dans ces deux localités en relation avec le problème foncier existant.
- Faire une analyse territoriale en relation avec les problèmes fonciers et l'application du statut A.M.V.R. jusqu'à maintenant.

Hypothèses

- Le statut spécifique A.M.V.R modifie la notion de propriété dans les deux localités étudiées.
- Les A.M.V.R. sont qualifiées de statuts fonciers paradoxaux et obsolètes.

MATERIELS ET METHODES

- Approche comparative socio-foncière
- Approche socio-spatiale et territoriale basée sur les systèmes culturaux et les stratégies économique des deux localités.
- Approche déductive

RESULTATS

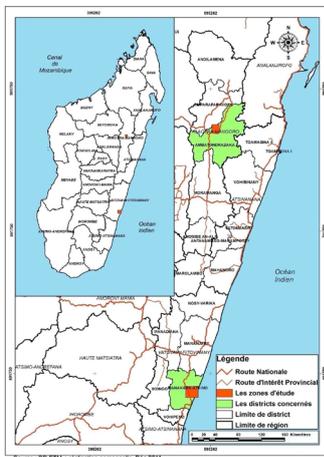
Historique des A.M.V.R. d'Ambila et d'Ampitatsimo

Le statut A.M.V.R, un statut qui a changé la notion de propriété

- Le terme A.M.V.R. est né dans les années 60, définissant des statuts particuliers sur le foncier et où s'applique dans le domaine foncier une mise en valeur collective.
- Du point de vue foncier, ce statut avait été élaboré pour essayer de supprimer la perception individualiste de la propriété par l'ancienne société malgache avant la colonisation.

Les communes d'Ambila et d'Ampitatsimo : des zones soumises au statut A.M.V.R

La pression sur le foncier résulte en général de l'augmentation naturelle de la population souche, propriétaire des lots, et d'une forte immigration dans la zone en cours d'aménagement, rendant difficile l'accès de ces derniers aux périmètres de mise en valeur et résultant dans tous les cas à des conflits.



Carte n°1 : Localisation des deux communes d'Ambila et d'Ampitatsimo

L'appellation de chaque périmètre dans les AMVR d'Ambila et d'Ampitatsimo

- Au sein de l'AMVR d'Ambila, les périmètres de culture ont deux appellations différentes : d'une part les « Mailles encadrées et aménagées » et d'autre part les « Mailles traditionnelles » (Carte n°2)
- Pour l'AMVR d'Ampitatsimo, deux types d'appellation concernent également les périmètres de culture et toutes les deux sont intégrées au sein du PC 15 : les « périmètres In-maille ou G.P.I » et les « périmètres Hors maille » (Carte n°3).



Carte n° 2 : les zones soumises par l'AMVR à Manakara



Carte n° 3 : Les Périmètres Irrigués au sein du PC 15 et de la Vallée Maranina

Les A.M.V.R, qualifiés de statuts obsolètes et paradoxaux

- Les A.M.V.R étaient dirigées par des sociétés d'Etat mais dans les années 90, ces nombreuses sociétés d'Etat ont été dissoutes (SOMAPALM et SOMALAC), et celles dont les statuts juridiques restent très flous, engendrent alors une insécurité foncière.
- Les difficultés foncières ont été innombrables avec l'attribution et la redistribution des terres réparties entre celles appartenant aux anciens occupants qui font valoir leurs droits sur les concessions rachetées aux colons européens et enfin les « terres neuves » récupérées sur les marais dont le potentiel rizicole était très faible.
- L'état actuel des AMVR d'Ambila et d'Ampitatsimo
- La levée de ce statut pour Ambila a été décrétée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation en mars 2010.
- Concernant la zone d'étude d'Ampitatsimo (PC 15), le statut spécifique sur le foncier AMVR reste encore en vigueur jusqu'à maintenant même si la société d'aménagement (SOMALAC) avait été dissoute.
- Les Guichets Fonciers ont été établis pour une sécurisation foncière, la politique de décentralisation a permis de distribuer jusqu'à ce jour plus de 60 000 certificats fonciers partout à Madagascar.

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives et les stratégies adoptées par les paysans face au statut A.M.V.R

- Les paysans des deux localités ont adopté des systèmes culturaux différents pour y remédier aux problèmes liés au statut foncier AMVR et ces pratiques culturales concernent en général la riziculture.
- La vannerie est aussi pratiquée par les paysans d'Ambila et d'Ampitatsimo comme revenu secondaire.
- Le regroupement des paysans et l'entraide comme stratégie d'économie financière
- Les cas de location de terrains ou mamondro-tany se pratiquent dans la commune d'Ambila où les locataires sont des paysans sans terre. Le « métayage », terme supposé ne pas être utilisé dans les périmètres In maille en raison de son interdiction selon l'article 10 fixant la mise en valeur dans les AMVR existe encore à Ampitatsimo.
- Les visions et objectifs concernent le renforcement de capacité des paysans par l'adoption d'une bonne organisation paysanne, la création d'une entité en matière de spécialisation foncière et la refonte intégrale des lois fixant les statuts particuliers.